



EN BREF :

- Insectes : situation similaire celle de la semaine dernière.
- Maladies : la tache alternarienne, la nervation noire et la hernie des crucifères sont à surveiller.
- Cécidomyie du chou-fleur : un nouveau secteur réglementé.

INSECTES

Mouche du chou

On dépiste toujours des œufs de mouche du chou dans les champs susceptibles d'être affectés par ce ravageur. Même si la ponte est faible, il y a encore des insecticides qui sont appliqués à certains endroits. Assurez-vous de bien protéger vos jeunes crucifères et vos crucifères à racines tubéreuses jusqu'à la récolte. **Veillez aussi à bien respecter les délais d'attente avant la récolte.** Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les étiquettes des produits homologués.

Chenilles défoliatrices

Les populations de la fausse-teigne des crucifères sont toujours stables. On continue à voir beaucoup de papillons de la piéride du chou dans les champs mais il y a peu de larves. On observe aussi quelques larves de la fausse-arpenteuse du chou dans les différentes régions. Le contrôle des chenilles défoliatrices est donc encore très bon. Continuez à faire le dépistage des lépidoptères et intervenez avec des produits homologués que lorsque les seuils sont atteints.

Thrips

Les thrips sont présents en faible quantité dans les champs de choux qui sont au stade de pomaison. Des traitements sont en cours afin de réprimer ce ravageur. N'oubliez pas que les thrips peuvent se cacher dans les pommes de chou. Ils peuvent aussi survivre durant la période d'entreposage des choux et continuer à faire des dommages. Il est donc très important de bien les contrôler au moment de la pomaison.

Pour en connaître davantage sur ce ravageur et sur la stratégie d'intervention à suivre, consultez le bulletin d'information **No 02** (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf03/b02cru03.pdf>) du 23 juin 2003 et l'avertissement **No 09** (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a09cru04.pdf>) du 8 juillet 2004.

Limaces

Des limaces font encore des dommages en bordure de certains champs de crucifères. Les parties de champ infestées se situent le plus souvent dans des zones plus humides. Ces zones humides se retrouvent dans les baissières et près des fossés, habituellement sur les sols plus lourds et mal drainés. Les limaces aiment les endroits qui leur offrent des abris et où le niveau de résidus végétaux à la surface du sol est élevé comme sur les retours de prairies et dans les champs où il y a des mauvaises herbes en grande quantité. L'avertissement de la semaine dernière (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a15cru04.pdf>) vous donne plus de détails sur ce ravageur, entre autres sur la stratégie d'intervention à suivre.

Pucerons

Les populations de pucerons sont aussi relativement stables. Les insecticides appliqués pour les réprimer sont efficaces dans la plupart des cas. Continuez à les dépister dans vos champs de crucifères et intervenez lorsque nécessaire. Vous pouvez consulter la liste des produits homologués contre cet insecte dans le bulletin d'information No 01 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b01cru04.pdf>) du 16 juin 2004.

MALADIES

Cette semaine, il y a une légère progression de la **hernie des crucifères**, de la **nervation noire** et de la **tache alternarienne**. Nous vous rappelons qu'il est important de surveiller l'apparition ou le développement de ces maladies dans vos champs de crucifères.

Pour ce qui est des deux premières maladies, la stratégie d'intervention se situe surtout au niveau de la prévention et de l'adoption d'une bonne régie visant à limiter les risques de contamination ou de propagation des maladies. Vous devez éliminer les mauvaises herbes, limiter les passages dans les champs lorsque le sol ou le feuillage est mouillé, toujours désinfecter l'équipement utilisé et ne **jamais** passer d'un champ infecté vers un champ sain.

Quant à la **tache alternarienne**, elle peut être contrôlée à l'aide de fongicides. Souvenez-vous que les choux destinés à l'entreposage peuvent être particulièrement touchés par cette maladie et qu'ils doivent bénéficier d'une protection dès l'apparition des premières taches. Alternez les familles de fongicides afin de diminuer les risques de développement de résistance. Respectez bien les délais d'attente avant la récolte des fongicides homologués comme ils sont indiqués sur les étiquettes.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Des larves de cécidomyie du chou-fleur ont été retrouvées sur des plants de crucifères sur l'Île de Montréal. Cette nouvelle implique que l'Île de Montréal est maintenant réglementée au niveau du déplacement des plants de crucifères à repiquer ou de plants finis (ex. : choux décoratifs) de cette zone maintenant infestée vers une zone non infestée. Nous rappelons que la réglementation sur la cécidomyie du chou-fleur ne touche pas les produits frais de consommation ou de transformation de crucifères. En d'autres mots, les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, sans aucune restriction.



Prenez note que la cécidomyie du chou-fleur est active en zones reconnues infestées. Cet insecte endommage les points de croissance des plants. Les traitements insecticides afin de réprimer ce nouveau ravageur sont de mise en zones infestées telles que l'Île de Laval et l'Île de Montréal.

Consultez l'avertissement **No 02** (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02cru04.pdf>) du 21 mai 2004 et l'avertissement **No 13** (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a13cru04.pdf>) du 5 août 2004 pour plus détails.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Collaboration à l'avertissement :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – crucifères – 26 août 2004



CRUCIFÈRES

Avertissement No 16 – 2004, page 3